

REPUBLICQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON
AR Prefecture
046-214601767-20240227-2024-02-01-DE
Reçu le 04/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 27 février 2024

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 10
Votants 12
Absents 02
Date de la convocation :
16 février 2024
Date d'affichage :
19 février 2024

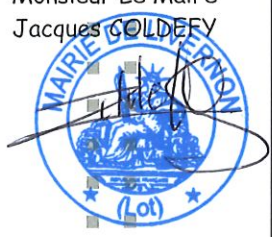
OBJET :

Délibération N° 2024-02-01

Rapport annuel sur le Prix
et la Qualité du Service
Public de l'eau potable
Exercice 2022 – Syndicat
Mixte Limargue Ségala

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 04/03/2024
Et publication ou notification
Du 05/03/2024

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille **vingt-quatre** le vingt-sept du mois de février à 18 heures 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Martinez
Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial -
Verbiguïé Laurie.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Verbiguïé Laurie- Bouyssou
Vanessa a donné pouvoir à Mas Cédric.

Secrétaire de séance : Mézy Amandine.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix
et la Qualité du Service Public de l'eau potable Exercice 2022 établi par le
Syndicat Mixte Limargue Ségala.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à
l'unanimité, valide le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public
de l'eau potable Exercice 2022 établi par le Syndicat Mixte Limargue Ségala.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jacques COLDEFY

